



CIRCUIT DÉPARTEMENTAL JEUNES



Compétitions de simple

Toutes catégories jeunes (de minibad à junior)

#1 le 26 octobre 2024 à Quetigny

#2 le 1er décembre à Semur-en-Auxois

#3 le 8 février 2025 à Châtillon-sur-Seine

#4 le 12 avril à Dijon

#5 le 7 juin à Auxonne

#6 le 5 juillet à Beaune



Conditions pour participer :

- **Être licencié dans un club FFBA d Côte d'Or 2024-2025 (ou d'un département limitrophe ou d'un comité de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Badminton)**
- **S'inscrire auprès de son club (qui fera ses inscriptions sur Badnet)**

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

.....

Préambule

Un Juge Arbitre Principal (JA) de la compétition est prévu pour chaque journée. Ses décisions sont sans appel. Il pourra être assisté par des Juges Arbitres adjoints déclarés sur « Poona ».

Toute participation à la compétition implique l'adoption de tous les articles du présent règlement (y compris le règlement complémentaire en dernière page). Le juge Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Chaque journée peut faire l'objet d'une adaptation de ce règlement en fonction des contraintes d'organisation liées par exemple au nombre de terrains, au matériel utilisé ou à la plage horaire disponible. Dans ce cas, les adaptations de ce règlement figurent en dernière page et elles priment sur les articles auxquelles elles se réfèrent.

1. OBJET

1.1 Définition du CDJ

Le « Circuit Départemental Jeunes » (CDJ) est un circuit de compétitions de badminton pour les jeunes, qui comprend plusieurs journées (aussi appelées étapes) indépendantes les unes des autres.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du CDJ.

Les dates des étapes du CDJ figurent au calendrier sportif du comité départemental. En règle générale, les étapes sont calées sur les dates suggérées par la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Badminton (voir calendrier sportif de la LBFCBaD, sur son site Internet : www.lbfcbad.fr).

2. CRITERES DE PARTICIPATION

2.1. Licences et nationalité

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, dans les clubs FFBaD de Côte d'Or, ou dans des clubs FFBaD des départements limitrophes à la Côte d'Or, ou des clubs FFBaD de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté, et ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date de l'étape, sans restriction relative à la nationalité.

2.2. Catégorie d'âge et surclassement

Sauf exception, la participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior qui peuvent s'inscrire dans le tableau correspondant à leur catégorie (ou celle immédiatement supérieure).

Ainsi, sauf exception, une étape du CDJ proposera des tableaux dans les catégories suivantes :

- une catégorie « Minibad-Poussin » (pour les joueurs Minibad et Poussin)
- une catégorie « Benjamin » (pour les joueurs benjamins et les poussins qui voudraient se « surclasser »)
- une catégorie « Minime » (pour les minimes et les benjamins qui voudraient se « surclasser »)
- une catégorie « Cadet-Junior » (pour les cadets, les juniors et les minimes qui voudraient se « surclasser »)

Cas particuliers :

- salle avec peu de terrains et/ou créneau horaire « court » : Selon le nb de terrains disponibles dans la salle qui accueille une journée, et selon la durée de disponibilité de la salle qui accueille une journée, la catégorie
-

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

.....

Minibad-Poussin peut ne pas être proposée. Le cas échéant, les joueurs Minibad ou Poussins qui le souhaiteraient peuvent tout de même s'inscrire dans le tableau Benjamin.

- selon la répartition des inscriptions dans la catégorie « Minibad-Poussin », un tableau spécifique « Minibad » peut être proposé, ou une séparation entre « U10 » (Minibad et poussins 1^{ère} année) et « U11 » (Poussins 2^e année).
- répartition minimales / cadets / juniors : selon le nombre d'inscrits dans ces catégories, les organisateurs se réservent le droit de regrouper / séparer ces catégories de la manière suivante : [Minimes 1 + Minimes 2 + Cadets 1] dans une catégorie « U16 : Minimes + Cadets1 » ; [Cadets 2 + Juniors 1 + Juniors 2] dans une catégorie « U19 : Cadets 2 + Juniors » et/ou regrouper les Juniors et les meilleurs Cadets dans un tableau « Élite ».

2.3. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur qui se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents. Le juge-arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans accompagnateur à la compétition.

2.4. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du jour de la confection des tableaux (en général, J-7 avant la date de l'étape). Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.5 Limitation du nombre de participants

A chaque journée de simples, le nombre d'inscrits sera limité selon le nombre de terrains comme suit :

3 terrains = 35 joueurs 4 terrains = 45 joueurs 5 terrains = 60 joueurs 6 terrains = 70 joueurs
7 terrains = 80 joueurs 8 terrains = 90 joueurs 9 terrains = 100 joueurs 10 terrains = 110 joueurs etc.

2.6. Critères de qualification

Dans chaque catégorie, sont qualifiés dans l'ordre des priorités :

1. Les joueurs de Côte d'Or, départagés par l'ordre d'inscription, puis par l'âge ;
2. Les joueurs hors Côte d'Or, départagés par l'ordre d'inscription, puis par l'âge.

A noter : En cas de trop forte affluence, les joueurs Juniors perdent toute priorité sur les Cadets (car nous considérons qu'ils ont plus naturellement accès à une « offre de compétitions » plus large, via notamment les interclubs et tournois « Seniors »).

Remplaçants

Les joueurs inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste d'attente (LA), classés selon les critères de qualification ci-dessus.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

.....

3. INSCRIPTIONS

3.1. Diffusion des invitations / Inscription / Confection des tableaux : dates indicatives

Les invitations sont envoyées à tous les clubs de Côte d'Or affiliés à la FFBAD, ainsi qu'à la Ligue et aux comités départementaux concernés (comités limitrophes à la Côte d'Or et/ou comités de la région BFC), pour diffusion à leurs clubs.

- Date limite d'inscription : 8 jours avant le week-end de la compétition (soit le vendredi soir minuit, en général)
Exceptionnellement, des inscriptions arrivant après cette date pourraient être acceptées par l'organisateur, avec l'accord du juge-arbitre, notamment si elles permettent le maintien d'un tableau ou si elles en facilitent l'organisation.
- Tirage au sort : entre 7 et 5 jours avant la compétition
- Envoi des convocations : entre 5 et 4 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi).

3.2. Modalités d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue selon les modalités précisées dans l'invitation dans les délais mentionnés au § 3.1 ci-dessus. Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter :

- pour les clubs de Côte d'Or : sur facture adressée par le comité à l'issue de la compétition,
- pour chaque club hors Côte d'Or : sur place, dès le pointage de ses premiers joueurs.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et se révélant liées à des feuilles d'engagements non complétées selon les directives qui s'y trouvent mentionnées, seront supportées par les clubs en cause.

3.3. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 5 € par étape et par joueur.

4. ORGANISATION DE LA JOURNEE DE COMPETITION

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.

Sauf exception, chaque étape se déroulera le samedi à partir de 9h et se terminera avant 19h.

Exceptionnellement, une étape pourra se dérouler un jour férié ou un dimanche. Dans ce cas, l'étape pourra commencer plus tôt pour assurer une fin, remise des prix comprise, avant 19h.

4.2. Tableaux

La compétition propose, à chaque étape, les tableaux suivants :

- Simple Homme
- Simple Dame

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

4.3. Structure des tableaux

Dans chaque catégorie, les joueurs peuvent être répartis dans des séries par niveau de jeu (par exemple : Série « Elite », Série « Honneur », Série « Promotion », etc.), surtout dans le cas d'un nombre important d'inscriptions. L'appellation « Élite » sera réservée à la série qui comporte les joueurs les mieux classés du tableau, et si au moins 2 joueurs ont un classement supérieur ou égal à D8.

Typiquement, la série « Honneur » comportera des joueurs D et possiblement des joueurs P et NC.

Typiquement, la série « Promotion » ne comportera que des joueurs P et NC.

Dans la mesure du possible (notamment selon le nombre de joueurs inscrits dans chaque tableau et selon leur répartition par CPPH) ;

- la série Élite se jouera de préférence sous la forme d'une poule unique.
- La série Honneur se jouera de préférence sous la forme d'une poule unique (s'il n'y a pas de série Élite) ou sous la forme de « poules puis éliminations et consolantes » (s'il y a une série Élite)
- La série Promotion se jouera de préférence sous la forme de « poules puis éliminations et consolantes » (s'il y a une série Élite).

Conformément au RGC, un tableau avec 3 joueurs inscrits (ou davantage) sera maintenu.

Conformément au RGC, un tableau avec moins de 3 joueurs inscrits sera annulé, mais pourra être fusionné avec la catégorie supérieure avec l'accord des participants (qui sera demandé aux responsables des inscriptions des clubs concernés).

4.4. Echancier

La répartition des catégories d'âge au fil de la journée sera faite au seul bénéfice du bon déroulement de la compétition.

4.5. Remplacement

En cas de forfait annoncé avant le début de la compétition, l'organisateur fait appel aux joueurs de la liste d'attente.

5. DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE DE COMPÉTITION

En cas de forfait lors de la compétition, et conformément à la circulaire « Procédure de gestion des forfaits et des sanctions », vous devez envoyer votre justificatif dans les 5 jours suivant la fin de la compétition à : clot@lbfcbad.fr

5.1 Pointage

Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage dès son arrivée, ou procéder au pointage autonome avec l'application ebad si les organisateurs ont affiché le Code QR à cet effet.

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler, dès son arrivée, au Juge Arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

.....

5.2 Echancier

L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge Arbitre et proposition du Comité Organisateur pour le bon déroulement de la compétition.

Les matches peuvent être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure de l'échéancier affiché.

5.3 Matches

Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement de la compétition, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.

A l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes pourra être sanctionné par le Juge Arbitre.

Une tenue de badminton, conforme au règlement de la FFBAD est exigée sur les terrains.

Cas d'une feuille de match « papier » : Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Cas d'une feuille de match dématérialisée : Les joueurs sont tenus de saisir le score de leur match sur la tablette dédiée, le plus rapidement possible après la fin de ce dernier.

Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match à partir de l'appel de leur nom, test des volants compris.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants, ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (bouteille d'eau, serviette, etc.).

Le temps minimum de repos entre deux matches consécutifs est de 20 minutes, mais cette durée peut être réduite avec l'accord de chaque joueur concerné.

Le plateau de jeu est exclusivement réservé aux participants appelés à y jouer, aux conseillers des joueurs, au(x) Juge(s) Arbitre(s) et au(x) arbitre(s) ou scoreur(s) désignés par le Comité d'Organisation ainsi qu'aux membres de ce dernier. Chaque joueur pourra être conseillé au maximum par 2 personnes qui devront porter une tenue conforme à l'article 4.5 du règlement du « code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs ».

Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase (plafond, structure ou panneau de basket) sera compté « faute » en cours de jeu. Il sera compté « let » deux fois au service.

Tout volant touchant un câble sera compté « let » en cours de jeu et au service.

6. DIVERS

6.1. Volants

Les volants sont à la charge des joueurs qui partageront équitablement. En cas de litige, le volant officiel de la compétition sera celui en vente dans la salle. Les références de ce volant sont précisées en annexe.

Pour les joueurs ayant un classement inférieur à D (NC,P12,P11,P10) et les poussins, les matches se joueront en volant plastique dont le volant officiel sera celui en vente dans la salle. S'il n'y a pas de volant plastique en vente dans la salle, le volant pourra être prêté par la table de marque.

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

.....

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21)

Règlement « cadre » 2024-2025

.....

6.2. Scoring

La compétition se déroule en auto arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible par les arbitres présents dans la salle sous conditions du niveau de qualification du Juge Arbitre. Sur demande des joueurs auprès de la table de marque et ou du Juge Arbitre, un arbitre ou scoreur pourra être désigné à tout moment de la compétition. Les arbitres présents dans la salle sont invités à se présenter à la table de marque pour arbitrer les matchs, ils veilleront à fournir leur identité et remplir leur feuille d'activité.

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur, tout particulièrement un match opposant des joueurs minibad ou poussins.

En présence d'un juge arbitre de ligue certifié, des arbitres diplômés pourront officier sous sa responsabilité (y compris les jeunes arbitres ou les officiels UNSS de niveau académie) qui pourront être assistés de juges de ligne et de personnes chargées d'afficher la marque.

6.3 Réclamation

Conformément à l'article 4.2 des « règles officielles du badminton » les plaintes et questions du responsable du club, du joueur ou son représentant légal et le conseiller du joueur sont à porter auprès du Juge Arbitre. En cas de réclamation, la personne ayant eu grief devra solliciter la Commission Départementale Litiges.

6.4 Responsabilité

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents....

Le Comité d'Organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de la compétition pour la satisfaction de tous et vous souhaite une compétition.

Circuit Départemental Jeunes de Côte d'Or (CDJ21) Règlement « cadre » 2024-2025

.....

Règlement complémentaire pour la journée du samedi 7 juin 2025 à Auxonne

Autorisation fédérale

Le comité départemental de Badminton de Côte d'Or a déclaré cette journée dans Poona¹ le 22 septembre 2024 avec le numéro de dossier « **2402333** », sous le nom « **CDJ²¹ #5 à Auxonne** ».

Juge-Arbitre / Organisateur (complète/remplace le préambule)

Le Juge-Arbitre sur cette journée est M. Étienne LEGRAND (grade : Juge-Arbitre Ligue Accrédité).

Dates (complète les articles 2.4 et 3.1)

Début des inscriptions :	samedi 12 avril 2025
Date limite d'inscription :	samedi 31 mai 2025 (C'est aussi la date limite de désinscription sans frais)
Date de prise en compte du CPPH :	dimanche 1 ^{er} juin 2025
Date de confection des tableaux :	dimanche 1 ^{er} juin 2025
Envoi des convocations :	estimée au mercredi 4 juin 2025

Volant officiel de la journée (complète l'article 6.1)

Le volant officiel pour cette journée est le SPIN SPEED SILVER.

Une affiche dans le gymnase complètera ce règlement, concernant les conditions de jeu relatives à la salle dans laquelle se déroule cette compétition (volant touchant l'infrastructure, dispositions propres à l'espace de jeu, etc.).

Lien vers la page Badnet de cette compétition : <https://badnet.fr/tournoi/public/informations?eventid=29427>

¹ <https://poona.ffbad.org/>